

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
municipal, tenue le lundi 2 novembre 2020 à 20 h,
à huis clos, à la Salle académique, située au
75, route Saint-Gérard au
Carrefour de la Colline de Saint-Damien**

Sont présents :

M. Normand Mercier, conseiller siège #1
M. Pierre Thibert, conseiller siège #2
Mme Line Fradette, conseillère siège #3
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4
M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5
M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1- Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
à 20 h**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2020-11-01

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 octobre 2020

4. Adoption des dépenses d'octobre 2020

5. Dossier(s) - administration

5.1 Adoption du règlement 10-2020 modifiant l'annexe E du règlement 04-2015 sur les panneaux d'arrêt

5.2 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

5.3 Régime de retraite des employés municipaux du Québec

5.4 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021

5.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

5.6 Réclamation d'une subvention de 13 450\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal 2020

6. Dossier(s) - aménagement, urbanisme, inspection et développement

6.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 155, rue Commerciale

6.2 Reboisement boulevard Père-Brousseau, lot 5 165 005

6.3 Acquisition du terrain route Saint-Gérard et rue des Pavillons

6.4 Vente de terrain boulevard Père-Brousseau, lot 5 164 984

7. Dossiers(s) - services publics

7.1 Service sécurité incendie, vacances

7.2 Engagement de M. Denis Fradette pour la période d'hiver 2020-2021

7.3 Engagement de M. Francis Longtin au sein du service de premiers répondants

7.4 Abolition du service de garde lors de la semaine de relâche

7.5 Prolongement des services au 20, rue des Bernaches

7.6 Premiers répondants, radios portatifs

7.7 Prolongement de la rue Industrielle, bassin de rétention

7.8 Tarification pour l'utilisation de l'échelle du camion pompe/échelle par les municipalités de la MRC de Bellechasse

7.9 Programme de supplément au loyer en santé mentale, OMH

8. Dossier(s) - aréna, loisirs, développement communautaire et culturel

8.1 Programmation de loisirs Bellechasse-Sud

8.2 Service des loisirs et arénas, frais liés à la COVID-19

8.3 Bibliothèque municipale, service de joujouthèque

8.4 Mention de félicitations aux bénévoles de la bibliothèque municipale

9. Correspondance et information

9.1 Frigos Pleins, Cueillette de la Solidarité

9.2 École secondaire, Album des finissants

9.3 COVID-19, aide financière gouvernementale

9.4 Centre-Femmes de Bellechasse, rubans blancs

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

Adopté unanimement

2020-11-02

3- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 octobre 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 5 octobre 2020, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

2020-11-03

4- Adoption des dépenses d'octobre 2020

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier pour un montant de

471 598.27 \$ et des salaires de 88 804.46 \$ en date du 2 novembre 2020 pour les dépenses d'octobre 2020.

Adopté unanimement

5- Dossier(s) – administration

2020-11-04

5.1 Adoption du règlement 10-2020 modifiant l'annexe E du règlement 04-2015 sur les panneaux d'arrêt

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Line Fradette lors de la séance du conseil tenue le 5 octobre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

ANNEXE E

PANNEAUX D'ARRÊT

TT) Croissant Brochu

Direction nord :

- Du côté gauche à l'intersection de la route 279 (avant le 200-A, chemin Métivier)
- Du côté gauche à l'intersection de la route 279 (avant le 200-D, chemin Métivier)

Direction sud :

- Du côté gauche à l'intersection de la rue Leblond

Direction est :

- Du côté gauche à l'intersection de la rue Leblond

Direction ouest :

- Du côté gauche à l'intersection de la rue Leblond

ARTICLE 2

Le règlement numéro 04-2015 adopté le 12 janvier 2015 est modifié en conséquence.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté unanimement

2020-11-05

5.2 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault secondé par le conseiller Pierre Thibert et résolu unanimement,

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un*

nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

2020-11-06

5.3 Régime de retraite des employés municipaux du Québec

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal confirme les taux de cotisation du régime de retraite des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland. Pour les cols blancs le taux demeure à 5% et passe à 5.5% pour les cols bleus.

Adopté unanimement

2020-11-07

5.4 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu unanimement;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 heures :

- 11 janvier
- 1^{er} février
- 1^{er} mars
- 6 avril (mardi)
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 7 septembre (mardi)
- 4 octobre
- 15 novembre
- 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

NOTE : Tout changement devra être décidé par résolution du conseil.

2020-11-08

5.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux en date du 2 novembre 2020.

Adopté unanimement

2020-11-09

5.6 Réclamation d'une subvention de 13 450 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 13 450 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté unanimement

6- Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement

2020-11-10

6.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 155, rue Commerciale

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure adressée à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par la Congrégation des sœurs de N.D.P.S. pour sa propriété sise au 155, rue Commerciale à Saint-Damien-de-Buckland (lot 3 931 146 et 3 931 145 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié par le secrétaire-trésorier, le 16 octobre 2020, pour faire état de cette demande, conformément aux dispositions de l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)*;

CONSIDÉRANT QUE la Congrégation des sœurs de N.D.P.S. veut séparer une partie de la propriété (cimetière) du reste du terrain de la Congrégation;

CONSIDÉRANT QU'au règlement de lotissement 06-2006, article 16, 3°, portant sur la superficie et les dimensions minimales des lots desservis ou partiellement desservis. La réglementation exige que pour un lot partiellement desservi et localisé près d'un cours d'eau ou d'un lac, le frontage soit d'un minimum de 30 mètres. Ce frontage doit être pris le long de l'emprise d'une voie publique ou privée. Aucune voie publique ou privée (reconnue) n'est présente face à ce lot projeté. Le chemin d'accès est pour l'instant privé mais non reconnu par la municipalité. Il n'y a donc aucun frontage pour ce lot;

CONSIDÉRANT QUE selon le même règlement, la réglementation exige que pour un lot partiellement desservi et localisé près d'un cours d'eau ou d'un lac, la profondeur soit d'un minimum de 60 mètres. La profondeur du lot projeté serait de 50,72 mètres environ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas de conséquence sur le voisinage, le Comité consultatif d'urbanisme est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité dans ce dossier constatant que cette dérogation demeure mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que le fait d'autoriser cette demande ne causera aucun préjudice à qui que ce soit;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et unanimement résolu que le conseil approuve la dérogation mineure de la Congrégation des sœurs de N.D.P.S. qui veut séparer une partie de la propriété (cimetière) du reste du terrain de la Congrégation.

6.2 Reboisement boulevard Père-Brousseau, lot 5 165 005

Le conseil prend connaissance de la proposition de M. Éric Bissonnette concernant le reboisement du lot 5 165 005 dans le secteur du boulevard Père-Brousseau. Les conseillers sont d'accord avec la proposition présentée. Ce projet sera inséré au budget 2021.

2020-11-11

6.3 Acquisition du terrain route Saint-Gérard et rue des Pavillons

CONSIDÉRANT le manque d'entretien du terrain au coin de la route Saint-Gérard et de la rue des Pavillons au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut acquérir ce terrain pour en faire un entretien adéquat;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le propriétaire du terrain et la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu que le conseil approuve l'acquisition du terrain au coin de la route Saint-Gérard et de la rue des Pavillons.

QUE le maire, M. Sébastien Bourget et le directeur général, M. Vincent Drouin soient autorisés à signer les documents en lien avec la transaction.

2020-11-12

6.4 Vente de terrain boulevard Père-Brousseau, lot 5 164 984

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal autorise la vente du lot 5 164 984 à Monsieur Alex Mercier suivant la promesse d'achat intervenue avec la municipalité.

Que le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

7- Dossiers(s) – services publics

2020-11-13

7.1 Service sécurité incendie, vacances

ATTENDU QUE le service sécurité incendie a déposé une demande pour le paiement des vacances dues;

ATTENDU QUE les membres du SSI ont refusé l'offre déposée par la municipalité lors du conseil municipal du mois d'octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu;

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland mandate M. Sébastien Bourget, maire et M. Gaétan Labrecque, conseiller municipal pour rencontrer le SSI dans le but d'en venir à une entente concernant le paiement des vacances.

2020-11-14

7.2 Engagement de M. Denis Fradette pour la période d'hiver 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal approuve l'engagement de M. Denis Fradette pour un poste « journalier opérateur saisonnier » débutant le dimanche 1^{er} novembre 2020.

Adopté unanimement

2020-11-15

7.3 Engagement de M. Francis Longtin au sein du service de premiers répondants

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal approuve l'engagement de M. Francis Longtin au sein du service de premiers répondants depuis le vendredi 30 octobre 2020.

Adopté unanimement

2020-11-16

7.4 Abolition du service de garde lors de la semaine de relâche

CONSIDÉRANT QUE les statistiques de fréquentation démontrent que peu de familles de Saint-Damien utilisent le service de garde durant la relâche;

CONSIDÉRANT la difficulté chaque année à recruter des moniteurs et monitrices;

CONSIDÉRANT le budget et l'énergie déployés pour maintenir un service devenu moins essentiel avec les nouvelles réalités de conciliation travail-famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, secondé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu;

QUE la municipalité via le Comité famille cesse d'offrir le service de garde durant la relâche scolaire à partir du mois de mars 2021;

QUE le conseil municipal bonifie les activités offertes aux familles et aux adolescents durant la relâche scolaire 2021.

2020-11-17

7.5 Prolongement des services au 20, rue des Bernaches

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Dubois est sur le point d'acquérir le lot 5 165 006;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a demandé un prolongement des services municipaux pour son futur domicile au 20, rue des Bernaches;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur des travaux publics évalue les travaux à 2 000 \$ approximativement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en faveur de ce développement sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil autorise l'équipe des travaux publics à réaliser les travaux de prolongement du branchement des services du 20, rue des Bernaches.

Adopté unanimement

2020-11-18

7.6 Premiers répondants, radios portatifs

CONSIDÉRANT QUE le système de communication du service des premiers répondants est désuet et a atteint sa durée de vie normale;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est essentiel pour assurer les meilleures communications possibles en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie Orizon Mobile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Orizon Mobile » pour la location de quatre (4) radios portatifs au coût de 82,08 \$ plus les taxes sur une période de soixante (60) mois.

Adopté unanimement

2020-11-19

7.7 Prolongement de la rue Industrielle, bassin de rétention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille à la phase 1 du projet de prolongement de la rue Industrielle au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT l'étude de caractérisation écologique réalisée dans le cadre de la mise en place de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'étude demande de prévoir un bassin de rétention pour récupérer les eaux pluviales dans une future phase 2 du prolongement de la rue Industrielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean- Louis Thibault, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la firme « WSP Canada » pour le mandat concernant les services professionnels pour la mise en place d'un bassin de rétention pour le prolongement de la rue Industrielle pour un montant de 3 480 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement

2020-11-20

7.8 Tarification pour l'utilisation de l'échelle du camion pompe/échelle par les municipalités de la MRC de Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE ce type de véhicule ne fait pas partie de l'entente d'entraide mutuelle signée entre les municipalités de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE ce camion sert également de camion autopompe et que ce type de camion fait cependant partie de l'entente d'entraide mutuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une mise à jour sur la tarification pour l'utilisation de la partie dite « échelle » de ce camion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland fixe les tarifs suivants pour l'utilisation de l'échelle du camion pompe/échelle SMEAL 2006 par les municipalités de la MRC de Bellechasse, à savoir :

- Un montant de 300 \$ l'heure comptabilisé à partir du moment où le responsable de l'intervention de la municipalité hôte requiert le déploiement de l'échelle jusqu'au remisage de cette dernière;
- Le coût du réapprovisionnement en carburant, en lubrifiant et en mousse sera à la charge de la municipalité requérante;
- Le salaire des officiers et des pompiers selon le taux en vigueur dans la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland plus 15% pour tenir compte des bénéfices marginaux et des frais d'administration. Le temps rémunéré débute au moment de l'appel et se termine après le nettoyage et la remise en

fonction de l'équipement une fois de retour à la caserne. Le temps rémunéré ne peut pas être inférieur à trois (3) heures.

Adopté unanimement

2020-11-21

7.9 Programme de supplément au loyer en santé mentale, OMH

CONSIDÉRANT QUE l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse dispose du Programme de supplément au loyer, Marché privé (SL1);

CONSIDÉRANT QUE l'OMH a reçu une demande dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en faveur de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland est d'accord pour financer en partie des frais de loyer d'un ménage dans le cadre du Programme de supplément au loyer, Marché privé (SL1).

Adopté unanimement

8- Dossier(s) - aréna, loisirs, développement communautaire et culturel

2020-11-22

8.1 Programmation de loisirs Bellechasse-Sud

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de Bellechasse-Sud participent à la « Programmation de loisirs Bellechasse-Sud » distribuée par la poste à leurs citoyens et disponible en ligne;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) « Programmation de loisirs Bellechasse-Sud » sont prévues annuellement et que cet outil de diffusion est apprécié des citoyens et démontre la volonté des municipalités à travailler ensemble;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland est prête à continuer d'être responsable de ce dossier, incluant la vente d'espaces publicitaires, en autant que les municipalités partenaires s'engagent pour deux (2) ans afin de permettre de développer cet outil et de bien planifier sa préparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland demande aux municipalités d'Armagh, Buckland, Saint-Nérée, Saint-Philémon, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Nazaire et Saint-Malachie, un engagement pour les années

2021 et 2022 pour leur participation à la « Programmation d'activités Bellechasse-Sud ».

QUE les municipalités participantes s'engagent à assumer les coûts de conception au tarif de 25 \$/page utilisée, les coûts d'impression, s'il y a lieu, variant entre 0,58 \$ et 0,68 \$ par copie selon la quantité et le nombre de pages, ainsi que des frais de 25 \$ pour la livraison dans chacune des municipalités.

QUE chaque municipalité soit responsable de la distribution de la programmation à ses citoyens par Postes Canada et en assume les coûts.

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland fournisse aux municipalités partenaires les dates de tombées dès qu'elles sont fixées.

QUE chacune des municipalités participantes soit responsable de transmettre l'information à leurs organismes locaux qui souhaitent s'annoncer dans la programmation.

8.2 Service des loisirs et arénas, frais liés à la COVID-19

Monsieur le maire nous explique les frais et les manques à gagner en lien avec la COVID-19 concernant le service des loisirs et l'aréna. Une aide gouvernementale serait souhaitable pour aider la municipalité à ce niveau.

2020-11-23

8.3 Bibliothèque municipale, service de joujouthèque

CONSIDÉRANT le projet présenté par Mme Annick Patoine concernant son souhait de s'impliquer dans la mise en place d'un service de prêt de jeux éducatifs à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs visés par le projet de Mme Patoine cadrent parfaitement avec la mission et les valeurs de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT la faisabilité « technique » d'intégrer des jeux éducatifs à notre collection locale et d'utiliser le système informatique pour la gestion de l'inventaire, des prêts et des retours;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du « Réseau biblio » pour développer ce service dans notre bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'appui de l'équipe de bénévoles de la bibliothèque et du Comité famille Saint-Damien;

CONSIDÉRANT la volonté de Mme Patoine de s'investir dans l'implantation et le fonctionnement du service, ce qui n'occasionnera pas de charge supplémentaires aux bénévoles et à la responsable;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau service permettra à la bibliothèque de renforcer sa présence dans le milieu et d'attirer une nouvelle clientèle et potentiellement de nouveaux bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque possède l'espace nécessaire pour développer ce projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu;

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland accepte de financer pour un montant de 500 \$ sur son budget 2020 afin de permettre à Mme Annick Patoine de débiter dès maintenant la préparation du service de joujouthèque;

QUE ce montant annuel soit reconduit pour assurer la continuité de ce nouveau service.

Adopté unanimement

2020-11-24

8.4 Mention de félicitations aux bénévoles de la bibliothèque municipale

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil adopte une mention de félicitations pour l'implication de certains bénévoles de la bibliothèque municipale soient Mme Carole Goupil 30 ans, Mme Sandra Côté 10 ans, Mme Diane Bolduc 5 ans, Mme Johanne Fradette 5 ans et Mme Lucie Fradette 5 ans.

Adopté unanimement

9- Correspondance et information

2020-11-25

9.1 Frigos Pleins, Cueillette de la Solidarité

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement de 206.47 \$, aux Frigos Pleins pour leur Cueillette de la Solidarité 2020.

2020-11-26

9.2 École secondaire, Album des finissants

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement de 100 \$, au Comité des finissants 2020-2021 de l'école secondaire de Saint-Damien.

9.3 COVID-19, aide financière gouvernementale

Le gouvernement provincial et fédéral nous annonce l'octroi d'une aide financière de 101 478 \$ pour atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité. Une somme de 69 766 \$ sera appliquée au budget 2020 et un montant de 31 712 \$ pour celui de 2021.

9.4 Centre-Femmes de Bellechasse, rubans blancs

Le Centre-Femmes de Bellechasse offre aux membres du conseil municipal une épinglette sous la forme d'un ruban blanc pour souligner la violence faite aux femmes et aux jeunes filles dans le cadre de la Campagne de sensibilisation du 25 novembre au 6 décembre 2020.

10- Période de questions

Aucune question

2020-11-27

11- Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 20h25.

Sébastien Bourget, Maire
Vincent Drouin, secrétaire-trésorier

Prochaine séance : Lundi 7 décembre, 20h.
